



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Région Ile-De-France

Audience bilatérale SNPES-PJJ/FSU avec la DIR Ile de France/Outre-Mer le 05 février 2018

Le 08 février 2018

Cette audience portait sur le budget et les postes. En introduction, il était annoncé par le directeur interrégional une reconduction du budget de l'an passé. Mais tout de suite nous comprenions qu'il y avait un gros problème! Le budget 2018 a été calculé sur l'activité 2016 et ne tient pas compte de l'augmentation de **9%** de l'activité en milieu ouvert qu'a connue la région Île de France / Outre-Mer en 2017 !

Voici les principales annonces dont M.SIMON se satisfait.

Nous ne pouvons pas en dire autant pour ce qui concerne certaines d'entre elles !

- la rénovation du parc automobile (73 véhicules achetés, 3 véhicules frigorifiques et 2 camions chantier pour des UEAJ)
- le renouvellement des crédits PLAT et PART
- Un projet de CER à Mayotte (association Tintamarre)
- Le recrutement d'une troisième personne pour l'informatique pédagogique et la configuration de 330 postes informatique (le DIR va arbitrer l'ordre de déploiement de ces postes).
- Le recrutement en cours d'un conducteur de travaux pour suivre l'immobilier.
- La création en Seine Saint Denis d'un 4ème STEM0 et d'une 10ème unité de milieu ouvert – gros bémol : quasiment à moyens constants.
- Des postes supplémentaires pour les 3 missions « insertion » en Guyane- mais toujours pas la création d'UEAJ !
- La création du STEI 91 (avec fermeture de l'UEAJ Corbeil Essonne et création de l'UEAJ Les Ulis)
- La préservation des postes à l'UEHDM Aubervilliers (1 éducateur supplémentaire et 1 Adjoint Technique)
- L'octroi de 2 postes pour le DEMNA (dispositif éducatif mineurs non accompagnés) de Paris, avec mise à disposition d'1 poste sur une structure d'accueil portée par le secteur associatif.
- Et pour finir, la création de 4 CEF sur l'inter-région : dans le 77, le 78, le 95 et en Guyane.

Il a pu dire qu'il y avait un souci concernant la rénovation du parc immobilier car dorénavant les opérations immobilières supérieures à 60 000 euros relèvent du secrétariat général (SG) du Ministère de la justice.

Concernant les travaux de l'EPE de Bagneux : ils ont été différés suite au passage de l'immobilier au SG. Un nouvel échéancier serait annoncé le 7 février.
De manière globale le parc immobilier en Île de France est en très mauvais état.
A Paris, la partie de locaux du STEI mise en vente n'est plus à vendre.

Concernant l'augmentation de l'activité en milieu ouvert en 2017, le DIR dit regretter de ne pas avoir été entendu par l'administration centrale.

Comment faire en 2018? Il a trouvé ! Note d'adaptabilité ! DIPC et point mesures ! Jeunes majeurs de plus de 19 ans !

Vous ne saisissez pas ?

Variante : utiliser les postes SIPEC - Suivi Individuel de Prise En Charge (ex DAA) – pour résorber une partie des 700 mesures en attente dans les milieux ouverts. M. SIMON hésite encore... Il a évoqué l'hypothèse d'attendre d'avoir rencontré toutes les organisations syndicales pour prendre sa décision. **Cela ressemble plus à une posture qu'à un réel souci de trouver une issue.**

Car nous n'avons pas eu l'impression d'avoir face à nous une personne qui a tout fait pour convaincre la directrice de la PJJ de l'extrême nécessité de pourvoir aux besoins des jeunes confiés à son institution, donc de tenir compte de l'augmentation de l'activité !

En ce qui nous concerne nous avons clairement demandé que tous les moyens soient alloués à la prise en charge des jeunes dans les services.

Concernant la nouvelle « mesure éducative d'accueil de jour » (MEAJ), le directeur interrégional a demandé aux DT de lui faire des propositions, d'autant que « des équipes sont déjà prêtes à le faire ». Paris a été sommé de mener une expérimentation sur cette mesure au STEI depuis septembre 2017.

Mais le bât blesse : cette mesure, dite éducative, n'existera pas en propre, comme une LSP ou une LS. Elle pourra faire partie des obligations d'un contrôle judiciaire ou d'un SME !

Ainsi, après la pénalisation de l'hébergement avec les centres fermés, voilà en triste perspective la pénalisation de l'accueil en insertion.

Lors de cette audience, le SNPES-PJJ/IDF a porté une fois de plus :

- Notre opposition à voir encore les moyens de la PJJ dirigés vers de nouveaux centres fermés, lorsque le besoin de places dans les EPE est si criant sur l'ensemble des territoires.
- Le fait qu'il y ait clairement un budget d'austérité à la PJJ **sauf** pour l'enfermement.
- Des éléments d'informations concernant l'ensemble des départements de l'IDF et de l'OM dont le DIR n'avait pas connaissance forcément.
- Sur la question de l'adaptabilité en milieu ouvert, le SIPEC et la prise en charge des jeunes majeurs : nous avons affirmé notre totale opposition à la politique du chiffre et à la lecture idyllique faite par le DIR de la note.
- La question des normes de prise en charge qui doit être analysée en profondeur dans le cadre d'un CTIR.

- Concernant les coordinateurs insertion, projet en cours en Seine et Marne, le DIR affirme ne pas vouloir « normer », en laissant libres les territoires. Nous n'y croyons pas une seconde !
- Concernant la prise en charge des jeunes isolés étrangers : dicit le DIR, la DPJJ serait en attente de l'annonce du plan « migrants » du gouvernement fin février. Nous avons quant à nous dénoncé le traitement inéquitable dont sont victimes ces
- jeunes, notamment avec des taux d'incarcération beaucoup plus élevés, mais pas seulement. Nous avons réaffirmé l'impérieuse nécessité de travailler avec l'Aide Sociale à l'Enfance afin d'organiser leur mise à l'abri systématique et la prise en considération de leurs
- besoins vitaux, ce qui est ni plus ni moins leur accorder la dignité à laquelle a droit tout être humain.
- Sur la situation du DEMNA (dispositif éducatif mineurs non accompagnés) à Paris, visiblement le directeur interrégional n'avait été pas destinataire de toutes les informations. Nous avons pu lui exposer la réalité : 300 jeunes suivis par 5 éducateurs-trices et une psychologue. Sans commentaire !
- De même, il n'était pas au courant qu'un accord entre la DTPJJ Paris et le Parquet de Paris faisait arriver dans les STEMO parisiens 300 mesures de Réparation-Parquet, ceci à absorber à moyens constants !
- Enfin, concernant l'agenda social de l'inter-région, nous avons pu fermement réaffirmer le besoin d'un CTIR Outre-Mer en 2018, et non en 2019. Une fois de plus, le directeur interrégional reste sourd aux difficultés de l'Outre-Mer affirmant que tous les sujets se traitent de la même manière au travers des CTIR. Quelle méconnaissance de ces territoires ! Devant notre insistance, il a cependant répondu qu'il réfléchissait à cette demande, mais nous ne sommes pas dupes !

EN CONCLUSION, nous vous appelons à refuser cette politique déshumanisante et maltraitante pour les adolescents, et aussi pour les professionnel.le.s.

Organisons une riposte dès maintenant au travers d'assemblées générales départementales.

Une assemblée régionale Île de France sera aussi appelée le 22 mars 2018.